

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 27 avril 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/002/

DGA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Rénovation du stade Bois Luzy (12^{ème} arrondissement) - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

2026-527-DGATL-DS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Marseille souhaite permettre à toutes les Marseillaises et à tous les Marseillais de pratiquer une activité sportive, en accédant à une offre variée, au sein d'infrastructures de qualité et accessibles à tous, sur l'ensemble de son territoire. Elle souhaite également promouvoir l'image sportive de la Ville en améliorant la qualité des équipements sportifs existants par la réhabilitation et la rénovation de terrains de proximité en accès libre.

Ces projets sont inscrits à la PPI adoptée par la délibération n°23/0723/AGE du 15 décembre 2023.

Ainsi, par délibérations n°24/0190/VDV du 19 avril 2024 et n°24/0552/BCV du 12 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le projet de modernisation du stade Bois Luzy (12ème) ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme « Rénovation des stades et gymnases », 2025 PG 27, à hauteur de 3 561 000 Euros (trois millions cinq cent soixante et un mille Euros) pour la réalisation des études et travaux.

A ce titre, une subvention à hauteur de 80 008 Euros (quatre vingt mille huit Euros) a été accordée à la Ville par l'Agence Nationale du Sport, partenaire de la commune dans le cadre de ses opérations de rénovation et de modernisation de ses équipements sportifs.

Les travaux de modernisation du stade Bois Luzy, qui prévoient la création d'un terrain de football en gazon synthétique de dernière génération, la mise au norme du réseau d'arrosage et de drainage, la rénovation des panneaux de clôtures et du filet pare-ballon, la modernisation de l'éclairage en LED, la pose de mobiliers sportifs, génèrent un besoin supplémentaire de 800 000 Euros (huit cent mille Euros).

La rénovation de ce stade s'inscrit dans la dynamique ambitieuse de la municipalité de modernisation des équipements sportifs afin de répondre aux besoins actuels de leurs utilisateurs et permettre une pratique sportive de qualité dans des quartiers prioritaires de la Ville.

Pour mener à bien cette opération, il convient donc de prévoir l'approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme « Rénovation des stades et gymnases » 2025 PG 27 à hauteur de 800 000 Euros (huit cent mille Euros), portant ainsi le montant affecté sur l'opération 2025 OG 10122 de 3 561 000 Euros (trois millions cinq cent soixante et un mille Euros) à 4 361 000 Euros (quatre millions trois cent soixante et un mille Euros).

L'échéancier prévisionnel des dépenses est le suivant :

exercices antérieurs : 1 088 650 Euros TTC

2026 : 900 000 Euros TTC

2027 : 1 231 907 Euros TTC

2028 : 800 000 Euros TTC

2029 : 340 443 Euros TTC

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicités auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FÉVRIER 1992
VU LE DÉCRET DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITÉ
D'ENGAGEMENT
VU LA DÉLIBÉRATION N°23/0723/AGE DU 15 DÉCEMBRE 2023
VU LA DÉLIBÉRATION N°24/0190/VDV DU 19 AVRIL 2024
VU LA DÉLIBÉRATION N°24/0552/BCV DU 12 DÉCEMBRE 2024
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme "Rénovation des stades et des gymnases" n°2025 PG 27 à hauteur de 800 000 Euros (huit cent mille Euros) pour les études et travaux relatifs à l'opération 2025 OG 10122 Modernisation du stade Bois Luzy (12ème).

Le montant de l'affectation sur l'opération 2025 OG 10122 sera ainsi porté de 3 561 000 Euros (trois millions cinq cent soixante et un mille Euros) à 4 361 000 Euros (quatre millions trois cent soixante et un mille Euros).

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, à les accepter et à signer tout document afférent.

ARTICLE 3 La dépense affectée à cette opération sera financée en partie par la ou les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2026 et suivants.
Les crédits de paiement 2026 afférents à l'opération sont prévus au budget principal 2026, chapitres 20, 21 et 23. À défaut, ils seront financés par transferts de crédits.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**